



COMMUNIQUE

Non à la détention illégale de journalistes quelle que soit leur obédience politique !

Le Mouvement de la société civile ROHY exprime son indignation devant la mise en détention de Madame RAHELISOA Arphine, Journaliste et Directrice de la Publication du Journal VALOSOA et du site éponyme, sous le chef d'inculpation d' « **incitation à la haine** » de nature à occasionner l'ordre public.

D'une part et d'après l'Ordre des Journalistes de Madagascar, les circonstances sont claires: ce n'est pas Madame RAHELISOA qui a écrit sur le site web les propos exprimant que M. Rajoelina, Président de la République, « est un assassin » dans la gestion du COVID-19. La personne responsable, l'Administrateur du site même, a reconnu en être l'auteur.

De l'autre, **la loi sur le code de communication 2016-029 ne prévoit pas de peine privative de liberté telle que le prévoit le 4^e § en préambule** : « *Le concept de dépenalisation est à la base du présent Code. Il ne signifie cependant pas déqualification des infractions mais plutôt remplacement des peines privatives de liberté en peines d'amende. Il concerne les infractions classiques telles l'outrage, la diffamation ou l'injure par voie médiatique. Les autres infractions notamment celles qualifiées de crime ou délit de droit commun restent régies par le Code Pénal ou les dispositions spécifiques les régissant.* » **mais plutôt d'amendes**, **article 24** « *Toute expression outrageante, termes de mépris ou invectives qui ne renferment l'imputation d'aucun fait et proférés contre une personne, constitue une injure.*

L'injure commise par les mêmes moyens envers les corps ou les personnes désignées à l'article 21 du présent Code est passible d'une peine d'amende de 1.000.000 à 2.000.000 Ariary.

Les dirigeants actuels sont responsables de construire un pays qui respecte les lois et par conséquent l'Etat de droit, et qui mérite l'appellation de démocratie. La détention actuelle est une atteinte à la liberté de la presse et à la liberté d'expression deux piliers de la démocratie. Le mouvement Rohy soutient qu'il est dégradant en 2020 d'emprisonner des journalistes alors qu'il y a des peines devant des clauses de loi qui doivent être respectées et appliquées.

Aussi, ROHY:

- soutient l'Ordre des Journalistes de Madagascar qui exige la libération immédiate de Madame RAHELISOA Arphine et demande que la détention de journalistes, quelle que soit leur obédience ou opinion politique, ne se renouvelle plus,
- appelle dans un même temps à la responsabilité de tout un chacun pour l'exercice de son travail dans la retenue et le respect d'autrui afin de préserver un climat serein et apaisé, au-delà des opinions politiques.

Le contexte actuel de pandémie nous enjoint de ne pas en rajouter, face aux problèmes énormes auxquels notre pays et le monde sont déjà confrontés.

Antananarivo, 08 Avril 2020